

Toulon, le 13 AOUT 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Madame la Présidente
Tribunal Administratif de Toulon
5, rue Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 9

L RAR 1A 173 428 9313 9

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Céline LOUIS – Ville d'Hyères-les-Palmiers
clouis@metropletpm.fr

N/REF: DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-112

OBJET: Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de la modification n° 3 du PLU de Hyères.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-les-Palmiers, concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – St-Martin / Les Loubes.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

Conformément à l'article R123-5 du Code de l'environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de modification N°3, qui pourrait se dérouler en Mairie d'Hyères-les-Palmiers, **du 4 octobre 2021 au 5 novembre 2021 inclus.**

Vous trouverez donc, en pièces jointes, la délibération du 10 novembre 2020, la note de présentation du projet ainsi qu'un exemplaire du dossier soumis à enquête en format papier et en format numérique (CD-RW).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sincères salutations.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09
Téléphone : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E21000048 / 83

Monsieur Philippe DE BOYSERE
266 chemin de la Forêt
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Dossier n° : E21000048 / 83
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : - modification de droit commun n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que **l'original d'un RIB ainsi que la copie de la carte grise de votre véhicule.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

24/08/2021

N° E21000048 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 05/08/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Président de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *La modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la décision par laquelle le Président du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe DE BOYSERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE et à Monsieur Philippe DE BOYSERE.

Fait à TOULON, le 24/08/2021

Le Magistrat désigné,



Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

